



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur de l'année 2021 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 avril 2022 à 19 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal.

DONNÉ à Matagami, ce quatrième jour d'avril de l'année deux mille vingt-deux.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com, le 4 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 avril 2022.

Pierre Deslauriers, OMA, greffier